



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 septembre 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/2009

D - 20090464

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 septembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle JARTY Laetitia, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Départ de M.RESPAUD, M. PEREZ, MME DIEZ, MME DESAIGUES, MME AJON,
M. ROUVEYRE à l'issue du rapport 20090499.**

Excusés :

M. Michel DUCHENE, M. Charles CAZENAVE, Mme Chafika SAILOUD, Mme Sarah BROMBERG,

Contrat de co développement 2009 / 2011 entre la CUB et la Ville. Approbation. Autorisation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez approuvé par délibération D-20090066 du 2 mars 2009 la démarche engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux d'une contractualisation pour la période 2009-2011 avec chacune des 27 communes membres : le contrat de co-développement.

S'appuyant sur un diagnostic et un projet de territoire communal à 5-10 ans, le contrat propose une déclinaison opérationnelle et des modalités d'action entre les deux établissements, aussi bien sur des opérations d'investissement que sur des prestations de service ou des coopérations techniques.

Le Conseil communautaire a approuvé les projets des 27 contrats de co-développement lors de sa séance du 10 juillet dernier. C'est désormais au Conseil municipal de se prononcer.

Le projet de contrat de co-développement est annexé au présent rapport. Pour rappel, la déclinaison opérationnelle du Contrat (Cf. article 6) reprend les 4 grands axes suivants :

- **L'arc de développement durable et les sites de projet** : Axe Lac / Cracovie Latulle / Lucien Faure / Cenon Pont Rouge ; Axe Bastide Niel / Mayaudon / Benauges ; Axe Deschamps / St-Jean Belcier / Quartiers anciens ; Autres sites.
- **Proximité et quotidien** : Propreté ; écoles communautaires ; politique de la ville...
- **Déplacements et mobilité** : Schéma de déplacement ; deux-roues ; aménagement des cours ; parkings de proximité.
- **Enjeux transversaux** : enjeux structurants pour le territoire communautaire (Euratlantique ; PNRQAD ; Logement ; Développement économique...) et enjeux localisés sur la ville contribuant aux enjeux communautaires (équipements / événements culturels ; équipements sportifs...).

Je vous demande de bien vouloir approuver le contrat ci-joint et de m'autoriser à le signer en prenant en compte les deux points suivants :

- 1) La Ville demande à ce que la même réserve que celle introduite par la CUB à l'article 8 du contrat s'applique à elle, à savoir que les financements à prévoir seront inscrits dans la limite des capacités financières de la commune.
- 2) La Ville prend acte des dispositions de contrat relatives à la propreté mais demande qu'un avenant soit d'ores et déjà prévu pour garantir le ramassage du hors bac sur le reste du territoire communal

La Ville exprime par ailleurs son regret quant au mode de répartition du Fonds d'Intervention Communal, qui la pénalise fortement.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE